

Département de la **GIRONDE**

Canton du  
**NORD MÉDOC**

Commune de  
**VENDAYS-MONTALIVET**

Date convocation : 30/04/2020

Date affichage : 30/04/2020

**Nombre de membres :**

<b>en exercice :</b>	<b>19</b>
présents :	9
absents excusés représentés	2
absents excusés	6
Absents :	2
<b>de votants :</b>	<b>11</b>

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMPTE-RENDU**

**SÉANCE DU 07/05/2020**



*L'an deux mille vingt, le sept mai à onze heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur BOURNEL Pierre, Maire.*

<b>PRESENTS</b>	<b>M. BOURNEL Pierre</b>	<b>Mme DZALIAN Irène</b>
	<b>M. CARME Jean</b>	<b>M. BERTET Jean-Marie</b>
	<b>M. WEGBECHER Franck</b>	<b>Mme BOUVET Nicole</b>
	<b>M. GENOVESI Alain</b>	<b>Mme GUESDON Cécile</b>
	<b>Mme MONNIER Aline</b>	

---

<b>ABSENTS EXCUSÉS</b>	<b>Mme CHARUE Jeannine (pouvoir donné à M. BOURNEL Pierre)</b>
<b>REPRESENTÉS</b>	<b>M. FABRE Michel (pouvoir donné à M. BERTET Jean-Marie)</b>

---

<b>ABSENTS EXCUSÉS</b>	<b>M. TRIJOLET-LASSUS Tony</b>	<b>Mme PAPILLON Françoise</b>
	<b>Mme DA COSTA OLIVEIRA Valérie</b>	<b>M. PION Jean-Paul</b>
	<b>M. BARTHELEMY-GRAMS Laurent</b>	<b>Mme WISNIEWSKI Anne</b>

---

<b>ABSENTS</b>	<b>M. ARNAUD Elie</b>	<b>Mme RIFFARD Yolande</b>
----------------	-----------------------	----------------------------

Les conditions du quorum sont réalisées.

Secrétaire de séance : Monsieur Franck WEGBECHER.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 11h.

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et au vu du contexte actuel, Monsieur le Maire demande à ce que les membres du conseil municipal siègent en séance à huis clos, conformément à l'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**La demande de Monsieur le Maire est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**



## ORDRE DU JOUR

### PROCES VERBAL

- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2020

### ADMINISTRATION GENERALE

- Délibération approuvant la signature d'un protocole transactionnel avec M. Marc BENAYOUN, la MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS, et AXA France IARD relatif aux désordres affectant les installations de chauffage du restaurant scolaire



## DECISIONS

Dans le cadre des délégations qui sont accordées à Monsieur le Maire, il informe le conseil municipal, qu'en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code des Collectivités Territoriales, il a pris sept décisions depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- DC n°01/2020 du 07/02/2020 portant sur la signature d'une convention de partenariat avec l'organisme de formation BATIPRO pour la mise en place de la formation CQP ouvrier qualifié de maintenance hôtellerie de plein air ;
- DC n°02/2020 du 11/02/2020 portant sur l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du forage « La Rège » à l'entreprise ANTEA France pour un montant de 31 480€ HT ;
- DC n°03/2020 du 14/02/2020 portant sur la signature d'un avenant au bail commercial en date du 13/04/2018 avec la société de financement des centres de nature Soc-Nat pour la modification des stipulations du préambule et de l'article 8 « Charges et conditions » ;
- DC n°04/2020 du 19/02/2020 portant sur l'attribution de la vente au plus offrant du véhicule Fiat Doblo à Monsieur COLLANTES Noël pour un montant de 400€TTC ;
- DC n°05/2020 du 03/03/2020 portant sur la signature d'une convention d'occupation par l'association « A.P.L.M. » d'un bâtiment communal situé dans l'enceinte de l'Espace Jacques SIROUGNET, à titre gratuit ;
- DC n°06/2020 du 30/03/2020 portant sur la modification de l'intitulé de la régie de recettes « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » et l'ajout de la perception des produits inhérents à l'activité scolaire Sports et Vacances ;
- DC n°07/2020 du 30/03/2020 portant création d'une régie de recettes du Camping Municipal de l'Océan à Vendays-Montalivet



## PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 janvier 2020 est soumis au vote du Conseil Municipal.

**Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.**



## ADMINISTRATION GENERALE

### 15-2020 SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC M. MARC BENAYOUN, LA MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS, ET AXA FRANCE IARD RELATIF AUX DÉSORDRES AFFECTANT LES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la conclusion, sur le fondement des dispositions de l'article 2044 du Code Civil, d'un accord transactionnel entre la commune d'une part, Monsieur Marc BENAYOUN, la Mutuelle des Architectes Français et la société AXA FRANCE IARD d'autre part, aboutissant à l'indemnisation de la commune à hauteur de 123.679,10 € TTC et à sa renonciation, à titre de concession, à l'indemnisation du reliquat de son préjudice à hauteur de 13.742,12 € TTC.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un tel accord transactionnel, et tout autre document relatif à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h10.